

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 12 décembre 2025****CONVOCACTION**

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-06

OBJET : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que chaque année, il est alloué une subvention de fonctionnement aux différentes associations culturelles, sportives et sociales de L'Isle-Adam.

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 3 contre,

- **fixe** le montant des subventions allouées aux différentes associations selon les propositions ci-jointes.
- **fixe** le montant de la subvention :
 - . au CCAS pour : 280 000 €
 - . à la Plage pour : 150 000 €
 - . à la Scène adamoise pour : 200 000 €
 - . à la Caisse des Ecoles pour : 3 000 €

Ces montants seront inscrits au budget 2026.

- **verse** à certaines associations ayant des salaires à assurer (CSL, CMIA, ainsi qu'au CCAS), la subvention par 1/12^{ème}.

- **effectue** en un seul versement les subventions jusqu'à 800€ et en deux versements (mars et septembre) les subventions dépassant 800€.

Les Présidentes et Présidents d'associations qui bénéficient de subventions communales ne participent pas au vote.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,


Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT